

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAOVIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET :

REPRISE ANTICIPÉE
DU RÉSULTAT -
BUDGET DE
L'ASSAINISSEMENT

N° CC_2023_0018

Séance du : mercredi 22 mars 2023

Convocation du : 15 mars 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :

Christian DUPESSEY par Gabriel DOUBLET, Christian AEBISCHER par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Géraldine VALETTE-GURRIERI par Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL par Michel BOUCHER, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Jean-Paul BOSLAND par Laurent GILET, Isabelle VINCENT par Nadège ANCHISI, Yannick CHARVET par Danielle COTTET, Michel COLLOT par Pascale PELLIER, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER, Julien BEAUCHOT par Louiza LOUNIS

Excusés :

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Chadia LIMAM, Joanny DEGUIN, Stéphane PASSAQUAY, Sophie VILLARI

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu l'instruction financière et comptable M49 applicable aux service industriels et commerciaux de l'eau et de l'assainissement,

Conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion et l'Assemblée peut procéder à la reprise anticipée du résultat.

Le compte administratif du budget de l'assainissement et le compte de gestion n'ayant pas encore été adoptés, il est proposé à l'Assemblée de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2022 lors du vote du budget primitif 2023 de la manière suivante :

Résultat global de la section d'exploitation : 9 106 924,86 €

Dont section eaux pluviales	329 008,46 €
Dont section eaux usées	8 777 916,40 €
Résultat global de la section d'investissement :	- 1 973 656,73 €
Dont section eaux pluviales	3 162,64 €
Dont section eaux usées	- 1 976 819,37 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	1 493 172,77 €
Dont section eaux pluviales	693 338,85 €
Dont section eaux usées	799 833,92 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement :	1 452 105,00 €
Dont section eaux pluviales	778 033,00 €
Dont section eaux usées	674 072,00 €

Résultat final**Section eaux pluviales**

Fonctionnement : 329 008,46 €

Investissement après reprise des restes à réaliser : 3 162,64 € - 693 338,85 € + 778 033 € = **87 856,79 €****Section eaux usées**

Fonctionnement : 8 777 916,40 €

Investissement après reprise des restes à réaliser : - 1 976 819,37 € - 799 833,92 € + 674 072,00 € = **- 2 102 581,29 €****Besoin de financement de la section d'investissement :**

La section eaux pluviales est globalement excédentaire et ne nécessite pas d'affectation du résultat.

Pour la partie eaux usées, dont la section d'investissement est déficitaire à hauteur de 2 102 581,29 €, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- en réserves réglementées en recettes au compte 1064 :	193,50 €
- en autres réserves au compte 1068 :	2 102 387,79 €
Total	2 102 581,29 €

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé de reprendre par anticipation le résultat 2022 du budget de l'assainissement de la manière suivante :

- pour la section de fonctionnement en recettes au compte 002 pour 7 004 343,57 € (9 106 924,86 - 2 102 581,29 €)
- pour la section d'investissement en dépense au compte 001 pour 1 973 656,73 €.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

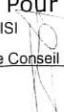
A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER la reprise par anticipation du résultat 2022 au budget primitif 2023 de l'Assainissement :

- en recettes de la section de fonctionnement au compte 002 pour 7 004 343,57 €,
- en dépenses de la section d'investissement au compte 001 pour 1 973 656,73 €.

Pour le président et par délégation,

Signé par :  M. ARNEHISI
Date : 27/03/2023
Qualité : Agglo - Bénéficiaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le 28 MARS 2023

ID : 074-200011773-20230324-CC_2023_0018-DE

Annemasse Agglo

Direction des Finances,
de la prospective et de l'évaluation (DFPE)
le 07/03/2023

RESULTAT 2022

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

LIBELLE	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2021	15 890 560,07	13 006 023,57	28 896 583,64
Dépenses 2021	10 938 060,67	10 680 262,09	21 618 322,76
RESULTAT 2021	4 952 499,40 ✓	2 325 761,48 ✓	7 278 260,88 ✓
Situation initiale	4 154 425,46 ✓	-4 299 418,21 ✓	-144 992,75 ✓
SITUATION FINALE	9 106 924,86 ✓	-1 973 656,73 ✓	7 133 268,13 ✓
Reports de dépenses		1 493 172,77 ✓	1 493 172,77
Reports de recettes		1 452 105,00 ✓	1 452 105,00
TOTAL		-2 014 724,50 ✓	7 092 200,36

Annemasse, le - 9 MARS 2023

La Trésorière Principale d'Annemasse

Le Président
G. DOUBLET

Mme Marie-Laure SARRATIN RAMAYE
Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques

Service Départementale des Finances Publiques
Trésorerie d'Annemasse
3 rue Marie Curie
CS 80529
74107 ANNEMASSE